

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	15
Votants	15

DU 24 JANVIER 2019

Secrétaire de séance : M. Jérémy PETIT

M. le Maire ouvre la séance. Il présente les excuses de Mesdames SINGEVIN, DUBOIS et KEIME.
M. PETIT est désigné comme secrétaire de séance.

M. Le Maire lit les délibérations et le procès-verbal du 19 décembre dernier.
Ceux-ci sont adoptés par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

M. Le Maire informe le Conseil de la vente des silos (côté Nord) appartenant à VIVESCIA en raison d'une cessation d'activité pour un usage industriel équivalent.

M. Le Maire a réceptionné un document recensant l'ensemble des fiscalités des collectivités publiques (Commune/Intercommunalité/Département/Région).

Pour la Commune de Fère-Champenoise, l'ensemble des prélèvements qui vont à ces collectivités s'élèvent à 2 338 826 € avec la répartition suivante : 38,5 % pour la Commune soit 900 000 € ; 26,8 % pour l'intercommunalité ; 22 % pour le Département ; 12,3 % pour la Région

M. Le Maire informe le Conseil de la tenue d'un grand débat national organisé par la Commune le 12 février à 20h00 en salle des fêtes. Un animateur, Monsieur LEGENTIL sera présent pour animer ce débat et veillera aux respects des règles garantissant le bon déroulement de cette réunion (neutralité ; respect des autres ; temps de parole limité pour que chacun puisse s'exprimer etc.)

Les membres du Conseil sont conviés à y participer. 4 grands thèmes définis par le Gouvernement seront traités en priorité tout en laissant la possibilité aux administrés de s'exprimer sur d'autres questions.
Mesdames MANCE et EGOT se proposent pour prendre des notes avec Madame LADAM.

M. le Maire informe le Conseil de l'obligation depuis le 1^{er} janvier 2019 d'organiser une cérémonie de citoyenneté à destination des jeunes de 18 ans avant le 30 mars de chaque année. Cette cérémonie a pour objectif de leur remettre officiellement leur carte électorale ; de marquer l'entrée dans leur vie de citoyen/ l'importance du vote. Pour cette année, un guide de la citoyenneté leur sera remis en lieu et place des cartes électorales dont la transmission sera trop tardive.

M. Le Maire informe le Conseil du départ de M. GARRIDO Yann, Directeur des Services Techniques. Une procédure de recrutement va être lancée.

M. Le Maire a évoqué avec PLURIAL NOVILIA le projet de maisons connectées sur la Commune. Ce projet est actuellement à l'étude. Le Conseil Municipal est invité à visiter les maisons connectées d'ores et déjà implantées à Bezannes. La date de visite sera communiquée un peu plus tard.

Mme PARENT fait un point urbanisme avec un modèle de lettre que l'on peut adresser aux administrés qui ne respectent pas certaines règles d'urbanisme.

Ces règles d'urbanisme figurent dans le Plan Local d'Urbanisme.

Pour information en 2018 :

-12 permis de construire (concernent principalement les dossiers avec surface de plancher supérieur à 40 m² / agrandissement à partir de l'existant avec dépassement de 150m² car intervention d'un architecte) ont été déposés dont 6 pour des maisons d'habitation (3 concernent le lotissement)

-18 déclarations préalables ont été déposées (concernent des travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment comme la pose de velux ; panneaux photovoltaïques ; changement de façades ; clôtures ; création de murs ; création de surface entre 5 et 20m² ; etc.)

-43 certificats d'urbanisme dans le cadre de vente ont été déposés (demande d'informations sur les réseaux ; voiries etc.)

-1 permis de démolir

-1 déclaration pour cessation de fonds de commerce

M. BRETON soumet l'idée de présenter ces données aux administrés.

M. REMY s'interroge sur la gestion des demandes d'alignement. Mme PARENT répond que ces dossiers sont traités par la Commune.

M. LEPAGE précise qu'il y a eu des soucis importants d'alignement dans le Faubourg Saint-Timothée qui ont depuis été résolus.

M. HERBIN demande si l'interdiction de plaques d'aspect béton concerne uniquement le lotissement ou bien l'ensemble du territoire communal.

M. Le Maire répond que cette règle a été étendue à l'ensemble du territoire.

M. BRETON s'interroge sur les recours possibles en cas de construction de plusieurs garages par un administré sans permis de construire. M. Le Maire répond que la réglementation impose de dresser un procès-verbal de constat de construction irrégulière, à transmettre au Procureur de la République pour demander la démolition. Dans les faits, mener une telle procédure n'est pas toujours aisé.

M. PETIT présente son compte-rendu de commission en date du 15 janvier 2019.

Pour information, une inauguration des circuits de randonnées se tiendra le 18 mai 2019. La commission travaillera sur des propositions d'organisation.

M. Le Maire informe le Conseil d'un rendez-vous avec la Poste tout récemment. Celle-ci souhaite à nouveau réduire les horaires d'ouverture. Il leur a été répondu que la Commune est totalement opposée à cette décision.

M. Le Maire a rencontré un maître-chien spécialisé dans la détection d'explosifs. Celui-ci est à la recherche d'un terrain pour les entraînements des chiens. Toute idée est bonne à prendre.

Mme MANCE présente le compte-rendu de sa commission du 23 janvier 2019.

175 personnes ont participé au repas des aînés. Le repas et l'animation ont été appréciés.

Les responsables de l'AFR sont venus à cette commission pour évoquer le nombre de plus en plus restreint de bénévoles dans l'association. Cela pose problème pour l'organisation des centres aérés d'été.

A priori, l'AFR de Connantre et de Pleurs rencontrent les mêmes problématiques.

Il est également difficile de trouver un directeur/directrice de centre.

M. Le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier émanant des riverains du Chemin des Ouches. Ils estiment qu'il est prioritaire de rendre cette voie carrossable.

Pour rappel, la Commune a décidé d'acheter ce terrain à l'Association Foncière suite aux plaintes de ces mêmes riverains en 2017. Il faut donc du temps pour programmer ces travaux. Au préalable, il est nécessaire d'intégrer cette voirie au tableau vert de voirie communale puis d'étudier la faisabilité financière.

M. GORISSE attire l'attention sur l'interprétation du terme « carrossable ».

M. FELIX trouve regrettable que durant les vœux 2019, le champagne servi ne provienne pas de Fère-Champenoise mais de la Commune de Haussimont.

Mme MANCE répond que d'une part, il s'agissait là d'une façon de remercier ce producteur pour leur implication dans les événements communaux (marché de Noël etc.). D'autre part, un « roulement » est fait entre les différents champagnes sur chaque manifestation.

Le prochain Conseil Municipal est fixé le jeudi 28 février 2019.

La séance est levée à 21h30.